REGLEMENT TRAIL DES 7 ROSES

Article 1 : Organisation

L'évènement est organisé par le Running Fun Club de Vasperviller. L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse contact@runningfunclub.fr ou par téléphone au 0613770966.

Article 2 : Date, horaires et parcours

L'évènement aura lieu dimanche 3 mai 2026 à Vasperviller. Les départs se feront rue Saint Claire à l'ancienne pisciculture. Les arrivées se feront à l'église Sainte Thérèse de Vasperviller.

Trail **départ à 09:30 17 km 500D+ épreuve chronométrée**
Ravitaillement : 2
Barrière horaire : non
Matériel obligatoire : gobelet, téléphone chargé + numéro des secours enregistré, une couverture de survie et une réserve d'eau de 0,5l. Une petite réserve alimentaire est conseillée. Le port du dossard bien visible à l'avant, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course. Les épingles à nourrice ne seront pas fournies.
L'utilisation des bâtons est interdite.

Rando départ à 09:45 10 km 250D+ épreuve non chronométrée
Ravitaillement : 1
Matériel obligatoire : gobelet, téléphone chargé + numéro des secours

Article 3 : Condition de participation

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux courses chronométrées n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une **licence sportive FFA** Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course
- ou d'un **PPS** (parcours de prévention santé) valable le jour de la course à renseigner sur https://pps.athle.fr/
- aucun autre document ne sera accepté.

Les chiens sont autorisés à participer à la rando, attachés et sous la surveillance et la responsabilité de leur propriétaire. Ils sont interdits dans le trail.

Article 4 : Catégories d'âge

Le Trail des 7 ROSES est accessible aux coureurs à partir de la catégorie **juniors (U20)**.
La Marche des Roses est ouverte à toutes et à tous.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents aux endroits stratégiques de la course. Une équipe de secouristes sera également sur place.
Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les **organisateurs** ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.
L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante ou consécutif au parcours lui-même. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur de l'évènement de running** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.
Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. De même, le non-respect des tracés entraînera la disqualification du concurrent.

Article 7 : Inscription

Les inscriptions se feront en ligne via la plateforme de www.performance67.com
Tarif :
Trail des 7 Roses : 17€ avant le 26 avril 2026 (200 dossards)
Marche des Roses : 5€ avant le 26 avril 2026

Article 8 : Retrait des dossards

Le retrait des **dossards** se fera le samedi 2 mai chez Terre de Running à Sarrebourg entre 10h et 12h entre 16h et 18h ou sur place le jour de l'épreuve entre 7h00 et 9h00.
Pour que ce retrait se fasse de manière fluide, nous vous recommandons de fournir tous les documents en amont du retrait.
Revente ou cession de dossard :
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans passer par la plateforme d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard
à une tierce personne sans passer par la plateforme d'inscription sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le transfert de dossard via la plateforme d'inscription ne sera plus possible après le dimanche 26 avril 2026 à 23h59.

Article 9 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par le Running Fun Club Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 10 : Classements et Récompenses pour les épreuves chronométrées

La remise des récompenses se fera sur la place de la mairie.
Les trois premières/premiers scratch ainsi que la première/le premier de chaque catégorie (juniors, espoirs, seniors et masters de 0 à 8) se verront récompensés sans cumul. Les récompenses se feront sur place à partir 12h15.
La présence du lauréat est requise, s'il n'est pas présent sa récompense est perdue. Il n'y aura pas d'envoi des récompenses à domicile après la course. Aucun lot ne sera remis à une tierce personne.
La Marche des Roses proposée n'est pas une course homologuée FFA, c'est une épreuve que nous vous proposons suite à une demande de passionnés de cette discipline. Il n'y a pas d'arbitres le long du parcours, nous faisons toute confiance aux participants et faisons appel à leur esprit sportif pour respecter l'activité avec vos bâtons et bien entendu sans courir.

Article 11 : Annulation

Si en cas de force majeure (décision préfectorale, aléas climatiques …) ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant (hors frais incompressibles liés à la plateforme d'inscription) **et ils ne pourront prétendre à aucune indemnité supplémentaire.** Alternativement, si des raisons de sécurité l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, d'interrompre la course ou de programmer la manifestation à une date ultérieure. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.
Toute annulation individuelle en dehors de maladie ou d'accident (présentation d'un justificatif médical) ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 12 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.
Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.
Les photos seront publiées sur la page facebook du RFC Vasperviller-Trail des 7 Roses.

Article 13 : Publication des résultats

Tout coureur qui se voit attribuer un dossard, autorise l'organisateur du Trail des 7 roses, à publier ses résultats nominatifs et temps à la presse spécialisée ou autre média sur tout support de communication, sauf demande contraire effectuée sur www.performance 67.com
Les résultats seront disponibles sur le site de performance67 et sur la page Facebook du RFC Vasperviller-Trail des 7 Roses.

Article 14 : Stationnement des véhicules

Le stationnement des véhicules se fera aux emplacements prévus à l'ancienne pisciculture. L'espace devant la mairie est réservé à la restauration et à la remise des récompenses. Le stationnement dans la rue de l'école et la rue de l'église sera interdit.

Article 15 : Douches et restauration

Des douches et des sanitaires seront mis à votre disposition près de la zone de départ.
Restauration à partir de 11h30 sur la place de la mairie.

Article 16 : Protection des données

Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)
Le Trail des 7 Roses s'interdit de traiter, héberger ou transférer les Informations collectées sur ses participants sans les en informer préalablement. Pour autant, le Trail des 7 Roses reste libre du choix de ses tiers techniques et commerciaux à la condition qu'ils présentent les garanties suffisantes au regard des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679).
Les données personnelles sont conservées pendant un an.
Les personnes peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'adresse : contact@runningfunclub.fr